




Envoyé en préfecture le 05/08/2021
Reçu en préfecture le 05/08/2021
Affiché le 
ID : 064-216400655-20210804-2021_53-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 4 août 2021 à 19h00 /
2021eko abuztuaren 4eko biltzarra, arratseko 19ak

Date de la convocation / deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
29 juillet 2021 / 2021eko uztailaren 29a	27	17

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Antoine COGNAUD, Nathalie DEJEAN, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Joana IRIGARAY, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Gorka TABERNA

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Ann SIMON (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)
Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)
Thomas OYARZUN (ek) à Anita LACARRA (ri)
Thierry TALAZAC (ek) à Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER (i)
Murielle LEIZAGOYEN GALARDI (k) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)
Max-Henri BLOT CHAMPENOIS (k) à Antoine COGNAUD (ri)
Didier ISASA (k) à Bénédicte LUBERRIAGA (ri)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Fabien LARROQUET

Secrétaire de séance / idazkaria : Marie Pierre CLAVENAD

2021-53 Vente parcelle terrain communal à M. José HIRIGOYEN/José HIRIGOYEN Jaunari herriko lur zati baten salmena

Une parcelle de terrain communal d'une surface d'environ 420 m² en bordure du chemin communal de Erramundegia est louée depuis de nombreuses années à M. José HIRIGOYEN, riverain immédiat. Afin de régulariser cette situation de parcelle utilisée à des fins privatives, M. Hirigoyen serait disposé à l'acquérir. Il est rappelé que, pour pouvoir vendre une partie d'une voie communale, il convient au préalable de la déclasser et de diligenter une enquête publique si le déclassement porte atteinte aux fonctions de desserte de la voie. Toutefois, ce n'est pas le cas ici, puisque l'emplacement dont il s'agit est une sur largeur du chemin communal de Erramundegia, clôturé depuis des décennies et qu'il est déjà utilisé à d'autres fins que la desserte de la voie.

Le Service des Domaines a estimé cette parcelle à 48 000 € dans son avis du 2 avril 2021. Le prix pourrait être fixé à 50 000 €, les frais d'actes et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur.

De plus, une partie de cette parcelle, d'une surface d'environ 62 m², devra faire l'objet d'une servitude de passage au profit de la parcelle cadastrée section AT n° 292 appartenant à Mme SALBOCH.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette opération.

Le Conseil Municipal, oui cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE la vente du terrain communal d'une surface d'environ 420 m² en bordure du chemin communal de Erramundegia à M. et Mme José HIRIGOYEN au prix de 50 000 €.

PRÉCISE qu'une servitude de passage d'une surface d'environ 62 m² devra être établie au profit de la parcelle cadastrée section AT n° 292 appartenant à Mme SALBOCH.

AJOUTE que tous les frais d'acte et de géomètre seront à la charge des acheteurs M. et Mme José HIRIGOYEN.

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,
Jean Louis FOURNIER

